

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports  
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

## NOTE D'ORGANISATION

### CHAMPIONNAT DE PÉTANQUE PAR ÉQUIPE DE LA LIGUE OUEST (Saison 2018-2019)

Samedi 24 novembre 2018 - AVRILLÉ (Maine-et-Loire)

#### Annexe 1 : Plan d'accès

#### 1. GÉNÉRALITÉS :

Le championnat de pétanque par équipe de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **Samedi 24 novembre 2018** par la *section pétanque d'AVRILLÉ* au boulodrome stade DELAUNE, rond-point du général DE GAULLE à AVRILLÉ (Maine et Loire).

Ce championnat (ouvert aux joueurs et joueuses de la ligue) servira d'épreuve qualificative pour le championnat national FCD. Les équipes qualifiées auront un droit d'engagement fixé par la note d'organisation du national.

#### 2. ORGANISATION TECHNIQUE :

a) **Club Organisateur :**

Les Boulistes d'AVRILLÉ (club FFP et JQ) - section pétanque.

b) **Conseiller technique :**

Alain MARIN - Mobile : 06 42 65 25 65 - Mail : [alainmarin08@hotmail.fr](mailto:alainmarin08@hotmail.fr)

c) **Règlements général et particulier :**

Cette compétition est ouverte à tous les clubs de la ligue Ouest de la FCD. L'appartenance à une section pétanque n'est pas obligatoire. Chaque club peut engager plusieurs équipes dans ce championnat.

La phase finale du championnat national FCD est prévue à LIEUSSAINT (77) du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2019.

**Formule :**

- 3 rencontres en poule suivies des demi-finales et finale entre les deux premiers de chaque poule.

- Classement au nombre de rencontre gagnée puis aux points.
- Chaque rencontre sera composée de deux doublettes (dont une doublette mixte), d'une triplète mixte et un tête à tête.
- Les parties se jouent en 13 points ou 40 minutes.
- En cas d'égalité, au moment du coup de sifflet, une mène supplémentaire sera exécutée.
- L'ordre des rencontres est le suivant :
  - Doublette mixte et doublette,
  - Triplète mixte et tête à tête.
- Le nombre de points attribués est de 13, à savoir 3 points par doublette, 5 points en triplète et 2 points en tête à tête.
- **Les responsables de club constitueront la composition de l'équipe avant le début de la compétition. Aucun changement ne sera toléré pendant la durée de la compétition.**

#### **Composition des équipes :**

Suivant le règlement permanent FCD, chaque équipe doit comprendre au minimum une féminine. Les joueurs classé « élites nationaux et régionaux » ne sont pas admis à participer à la compétition.

La composition des équipes telle que définie dans le formulaire d'engagement ne pourra être modifiée par la suite, sauf en cas d'indisponibilité d'un joueur/se au dernier moment. Dans ce cas, le remplaçant jouera en lieu et place du joueur absent.

Aucun changement de composition ne sera admis après le début de la compétition.

#### **d) Arbitrage :**

Conseiller technique ligue.

#### **e) Horaires :**

Début de la compétition à **8h30**.

#### **f) Équipement :**

Boulodrome couvert, stabilisé-cendré, 31mx21m, 16 terrains, sanitaires.

#### **g) Tenues :**

Une tenue particulière n'est pas exigée, cependant elle devra être uniforme pour le championnat national.

#### **h) Récompense :**

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

### **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES :**

#### **a) Transport :**

A la charge des clubs.

#### **b) Accueil :**

À partir de 7h45 au boulodrome du stade Delaune (tél : 02 41 69 24 46), rond-point du Général De Gaulle - AVRILLÉ (49).

#### **c) Restauration :**

Un déjeuner est prévu par le club organisateur.

Le coût du repas des joueurs est pris en charge par la Ligue Ouest.

Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest la facture de la restauration. Les autres personnes (accompagnateurs, chauffeurs etc.) s'acquitteront du prix du repas auprès du responsable du club recevant.

**d) Santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

**e) Pot de clôture :**

Il sera organisé par le club recevant à l'issue de la proclamation des résultats.

**4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES :**

**a) Licences et documents :**

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2018-2019 précisant l'aptitude médicale à la pratique de la pétanque ou du sport en compétition.

**Un contrôle sera fait avant le début du tournoi**, si un joueur ne peut présenter sa licence, celui-ci ne pourra pas jouer.

**b) Engagements :**

Les engagements se feront exclusivement à l'aide de SYGEMA avant le **15 novembre 2018** terme de rigueur.

Droits d'inscription : 5€ par joueur, ce droit d'inscription inclus uniquement la compétition ligue.

Le règlement se fera à l'issue de la compétition sur facture adressée aux clubs participants par le trésorier de la ligue Ouest

**NB** : Les équipes qualifiées pour le championnat national auront à acquitter un droit d'engagement fixé par la note d'organisation à paraître ultérieurement.

**c) Financement :**

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

**d) Assurance :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club.)

**e) Bilan activités et compte-rendu**

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités de 2019. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : [bussard.patrick@wanadoo.fr](mailto:bussard.patrick@wanadoo.fr)).

**f) Droit d'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de pétanque et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## 5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Gérard HAUSE**

Vice-président de la ligue Ouest  
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif pétanque de la Ligue

